



VILLE DU
MOULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le Lundi six du mois de Mars à 19 h 10, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Février 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Liliane FRANCILLONNE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Françoise DIELNA, José OUANA, Seetha DOULAYRAM, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Marcellin CHINGAN, Bernard SILFILLE, Joanie ACHOUN, Sabine MAMERT-LISTOIR

Représentés : MM. Harry ROUX, Marie-Alice RUSCADE, Joseph HIL, Claity MOUNSAMY, Jérôme CHOUNI, Michel SURET

Absents excusés : MM. Joël TAVARS

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Marius SYNESIUS, Déborah HUSSON, Jacques RAMAYE

Membres en exercice : 35	Membres présents : 24	Membres représentés : 06
Absent Excusé : 01	Absents : 04	

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, six (6) représentés, un (1) absent excusé et quatre (4) absents, Madame Le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

2/DCM 2017/9

Sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires

I/ Madame le Maire explique aux élus que l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel. A cet égard, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape obligatoire de la procédure budgétaire.

Elle précise que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa nouvelle rédaction précise que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des

Notifiée et publiée
le 22-03-2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170306-2DCM20179ROB-
DE
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Elle poursuit en disant que la loi NOTRE du 7 août 2015 est venue renforcer considérablement l'information des conseillers municipaux. Ainsi dorénavant, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par le Maire sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Elle ajoute que la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue :

- **une formalité substantielle** car selon la jurisprudence constante des juridictions administratives, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue de ce débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant le vote de celui-ci constitue une obligation légale et la délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité.
- **un moyen d'information** car l'exécutif de la collectivité présente en séance publique à l'ensemble de ses membres, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, avant l'examen et le vote du budget primitif. L'opposition et les administrés sont informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.
- **un moment privilégié d'échanges** entre la majorité et l'opposition. C'est ainsi que pour pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires préalablement à la séance au cours de laquelle se tient ce débat, non plus une note explicative de synthèse mais un rapport comportant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Elle signale que l'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail.

Elle indique que le ROB n'est pas un document interne, qu'il doit être transmis au Préfet de Région et au Président de la CANG et qu'il doit être publié notamment sur le site internet de la ville. Les modalités de cette publication ont été précisées par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016, relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

Elle tient à faire remarquer qu'il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat.

Elle termine en disant que ces nouvelles dispositions relatives au ROB et au DOB s'appliquent également à la CANGT qui devra obligatoirement transmettre son ROB aux 5 communes membres et que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 est joint à la présente délibération.

II / Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017, présenté par le Député-Maire, puis par le Directeur des Affaires financières, a permis de mettre l'accent sur plusieurs éléments.

A/ Tout d'abord, il s'agit de l'évolution du contexte socio-économique national et local :

La préparation du budget primitif 2017 s'inscrit dans un paysage économique mondiale en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local.

En dépit de la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit la mise en œuvre de ses priorités notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

La ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la montée des dépenses d'investissement conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé en 2014.

Les grandes orientations budgétaires et financières de la ville sont donc impactées par cette baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit cette année.

Sont ainsi passés en revue :

- **L'épargne de gestion** qui constitue la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

Au regard des comptes administratifs 2014, 2015 et d'après les estimations à la clôture 2016, l'épargne de gestion 2016 progresse de 7,34% par rapport à 2015 sous l'effet combiné d'une évolution plus sensible des recettes de gestion +7,34% que des dépenses de gestion +7,10%.

- **L'épargne brute** qui progresse de +37% en 2016, en comparaison avec l'année précédente, atteignant la somme de 3,5 millions d'euros.

- **L'épargne nette** qui s'améliore en raison de la faible progression de l'amortissement du capital de la dette (+56K€).

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

La ville a ainsi pu financer une partie importante de ses dépenses d'équipement par l'épargne nette.

-**L'encours de la dette** qui au 1^{er} janvier 2017, s'élève à 10.386.398€ pour un taux actuariel de 3,02% et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 10 mois. La mobilisation du solde du prêt (3,5 M€) signé en 2015 auprès de l'AFD permettra une amélioration de la position globale de l'encours. Le stock de dette s'élèvera suite à cette mobilisation à 12.825.016€ pour un taux actuariel de 2,95% et une durée de vie résiduelle de 11 ans et 11 mois.

-**Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*) qui mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget. Au 31/12/16, l'encours de la dette représente 32 % des recettes réelles de fonctionnement alors qu'il était de 38% au 31/12/15.

-**La capacité de désendettement** (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) qui indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette. Ce ratio atteint 2,4 années en 2016, 3,3 années en 2015 et 3,5 en 2014 contre 6 années en Guadeloupe. Elle s'est largement améliorée depuis 2010 d'autant que la ville n'a pas mobilisé d'emprunt en 2016.

-L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

B/ Ensuite, il s'agit de l'évolution à moyen terme des ressources de la ville :

1/ La section de fonctionnement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

-**Les ressources**, car le niveau des recettes de fonctionnement dépend, des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2017.

Cette dernière prévoit de maintenir le calcul des contributions au redressement des finances publiques pour les communes d'outre-mer.

-**La fiscalité**, car entre 2014 et 2015, les bases d'imposition ont évolué de 9% pour la Taxe d'Habitation (TH), de 6% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de 2% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

On observe un recul des bases définitives 2016 de TH de -3,87% mais une progression de 2,2% pour les bases de TF et de 29,4% pour la TFNB *Etat 1288M 2016*

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9 % en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1 % si l'inflation prévisionnelle 2016 était retenue.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

En 2017, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 6,9 millions en 2016. La ville ne perçoit plus la fiscalité « entreprises » comprenant la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER, qui représentait 1,4 millions d'€ en 2013, ni l'ancienne part départementale de TH ce qui ramène le taux communal de 22,79% en 2013 à 11,94% en 2014.

-Les charges ventilées par grandes fonctions :

Depuis 2016, la ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ce processus se poursuivra en 2017 pour s'étendre à l'ensemble des services (courriers, comptabilité, délibérations...).

Les interventions de la collectivité vont s'articuler autour de 6 dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et le PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Les actions initiées en 2016 relevant de ces dispositifs seront poursuivies, améliorées ou reconduites.

Les appels à projets 2017 dans le cadre du contrat de ville permettront de renforcer la dynamique lancée depuis 2015 et qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative.

En 2017, il s'agira aussi de se projeter dans l'avenir en lançant des études stratégiques (schéma gérontologique, schéma de circulation, diagnostic du monde associatif...) au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) situés au centre-ville et à Champs-Grillé et de l'ensemble de la population de manière générale.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité.

Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

Le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

-Un focus sur les dépenses de personnel qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elles s'élevaient à 18,08 millions d'euros en 2016.

L'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- L'augmentation des cotisations (sécurité sociale, ircantec, cnracl...),
- La hausse de la valeur du point d'indice de 0.6% depuis le mois de février 2017,
- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C).
- L'application des réformes notamment le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération et le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel),
- Les départs et les prévisions de recrutements.

En 2016, l'effectif de la ville se composait de 537 agents dont 62.80% dans la catégorie C, 5.1% dans la catégorie B, 2.3% dans la catégorie A et 29.79% de contractuels.

Les prévisions montrent une diminution des effectifs de 1% en 2017 par rapport à 2016 soit une baisse cumulée de 4.7% depuis 2014. Il s'agit essentiellement d'anticipations de départs à la retraite, d'un moindre recours aux emplois saisonniers, et de probables transferts vers la CANGT. Leur remplacement pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences mais aussi la modernisation des services.

En 2016, l'effectif de la collectivité se composait de 58% de femmes et de 42% d'hommes. Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans toutes les catégories avec une différence plus nette, dans la catégorie A que dans les autres catégories B et C.

La répartition de l'effectif en 2016 montre que 36 % des agents exercent leur activité dans la filière technique. La filière administrative 15 % et la filière animation 7 %.

En 2016, 8% des agents titulaires de catégorie C exerçaient leur activité à temps non complet, tandis que les agents des catégories A et B sont essentiellement à temps complet.

2/ La section d'investissement a fait l'objet d'un examen sur les points suivants :

-Les subventions d'investissement

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Le budget d'investissement 2017 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement (stade de SERGENT, école A. GIRARD, RHI...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2016, dans le cadre du budget primitif 2017.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

A ce titre le BP 2017 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décision modificative.

-Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle

La programmation pluriannuelle des investissements reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs à la réhabilitation de l'église, de la salle paroissiale, le solde des travaux de l'école A. GIRARD, la poursuite de programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, la mise aux normes d'équipements sportifs, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson.

Des achats de véhicules et d'équipements informatiques sont également prévus.

-Les autres investissements de la ville sont également discutés :

- les travaux de réhabilitation du stade de SERGENT,
- le projet de modernisation de l'éclairage public,
- les d'études et travaux de la vidéo protection,
- la réhabilitation du chœur l'église,
- la reconstruction des vestiaires de Montal,
- les travaux de modernisation de la bibliothèque,
- les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (2ème tranche) qui vont se poursuivre ou s'achever.

A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de réparation et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la baisse des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et des priorités définies à l'issu des prochaines consultations électorales.

C / Enfin, lors du débat qui a été engagé, les membres du Conseil Municipal ont souhaité mettre l'accent sur :

- La baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit cette année et qui va impacter comme les années précédentes les finances communales.
- La fiscalité locale dont les taux sont stables au Moule depuis plusieurs années. Il s'agit d'une orientation forte de la municipalité tendant à élargir la base de l'imposition alors que les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

- Une attention particulière portée sur la taxe d'habitation dont la recette 2016 recule.
- L'encours de la dette communale qui s'élève en 2017 à 10 386 398,00 d'euros pour un taux résiduel de 3.02 % et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 10 mois.
Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2016 représente 435€/hab, contre 802 dans les communes du département.
Au 31/12/2016, l'encours de la dette représente 32 % des recettes réelles de fonctionnement alors qu'il était de 38 % au 31/12/2015.
- L'annuité de dette (72€/hab) plus faible que la moyenne départementale.
- L'enveloppe de 3,5M€ prévue dans la convention pluriannuelle de financement signée en 2015 auprès de l'Agence Française de Développement, dont la ville peut disposer pour mener à bien les projets d'investissement prévus dans le cadre du PPI.
- Les dispositifs qui permettent d'articuler les actions de la commune : CLEA, CEJ, CLSPD, PEDT, CV, PRE...
- La mise en œuvre du Contrat de Ville et les actions à mener dans les QPV.
- La question des dépenses de personnel qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, soit 18.08 millions d'euros.
- L'évolution des charges de personnel qui sera conditionnée par : l'augmentation des cotisations (sécurité sociale, ircantec, cnracl...), la hausse de la valeur du point d'indice de 0.6% depuis le mois de février 2017, la mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C), l'application des réformes notamment le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération et le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel), les départs et les prévisions de recrutements.
- Les marges de manœuvre de la collectivité qui se maintiennent en dépit d'une part de la masse salariale importante et d'autre part de la baisse des dotations de l'Etat et des diminutions de recettes correspondantes. Elles s'expliquent par les efforts de maîtrise de dépenses réalisés par l'ensemble des services municipaux.
- La nécessité de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité.
- Le mécanisme de la péréquation intercommunale qui permet aux intercommunalités les plus pauvres de bénéficier du concours financier des EPCI les plus riches.
- La réflexion à mener sur l'impact de la mutualisation et la dématérialisation sur l'organisation des services municipaux.
- Les projets d'investissement de la collectivité qui sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par les ressources propres de la commune.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

- le budget d'investissement 2017 qui devra traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement : stade de SERGENT, réhabilitation de l'église, de la salle paroissiale, le solde des travaux de l'école A. GIRARD, la poursuite de programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, la mise aux normes d'équipements sportifs, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson.
- le contexte économique de crise ambiant, couplé à la baisse des dotations de l'Etat qui impose d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DECIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public

Article 1 : De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires proposé par Le Maire.

Pour : 29

Abstention : 1 – MM. Marcellin CHINGAN

Article 2 : Dit que le rapport d'Orientations Budgétaires 2017 accompagné de la présente délibération sera transmis au représentant de l'Etat dans la Région et au Président de la CANGT.

Article 3 : Le Député-Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 06 Mars 2017

Pour extrait conforme

Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
 le 22-03-2017

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

2017



Département de la Guadeloupe

Ville de Le Moule

Rapport d'orientations Budgétaires 2017

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale. La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. L'article 107 de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Notifiée et publiée
le 22-03-2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170306-2DCM20179ROB-
DE
Date de télétransmission : 22/03/2017
Date de réception préfecture : 22/03/2017

SOMMAIRE

1- Evolution du contexte socio-économique national et local

a- Analyse du contexte global

- Aperçu de l'environnement macro-économique
- Impact de la baisse des concours de l'Etat

b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute, l'épargne nette
- L'état de la dette

2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

a- La section de fonctionnement

- Les ressources
- La fiscalité
- Les charges de personnel
- Le régime indemnitaire

b- La section d'investissement

- Les subventions d'investissement
- Présentation de la programmation pluriannuelle d'investissement

1- Evolution du contexte socio-économique national et local

La préparation du budget primitif 2017 s'inscrit une fois de plus dans un paysage économique mondiale en pleine mutation, un contexte économique et financier contraint tant au niveau national que local. Malgré la baisse des dotations depuis 2014, la ville du Moule poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités notamment la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et le maintien de la qualité des services rendus à la population.

Au vu de la perspective de reprise modérée de la croissance et du maintien à un niveau élevé du chômage, la ville devra poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face à la montée des dépenses d'investissement conformément au plan pluriannuel d'investissement lancé en 2014.

a- Analyse du contexte global

➤ Aperçu de l'environnement macro-économique

Au terme de l'année 2016, la croissance mondiale est évaluée à 3,1% et une accélération de 3,4% est attendue en 2017 pour atteindre 3,6% en 2018. Dans les pays avancés, la cible de croissance est fixée à 1,9% mais seulement à 1,3% pour la France. L'activité économique devrait s'accélérer en 2017 mais la politique américaine et ses implications sur l'économie mondiale pourraient bien changer la tendance. En réalité, ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'un changement de dosage de la politique économique américaine et de ses retombées à l'échelle mondiale ainsi qu'une augmentation des cours du pétrole si les producteurs font le choix de limiter l'offre.

Parmi les autres facteurs de risque de ralentissement notables figurent l'adoption de politiques de repli sur soi et des mesures protectionnistes, un durcissement plus marqué que prévu des conditions financières mondiales, une montée des tensions géopolitiques et un ralentissement plus prononcé en Chine.

C'est dans ce contexte que le projet de Loi de finances pour 2017 (PLF 2017) prévoit que le déficit public représentera 3,3% du PIB en 2016 puis 2,7% en 2017. La cible de déficit retenue pour 2017 repose sur un scénario macroéconomique de 1,5% de croissance du PIB, contre 1,1% en 2016, tandis que la demande mondiale et les exportations rebondiraient à partir de 2017.

Les principaux éléments de cadrage du PLF 2017 reposent sur une demande intérieure en légère décélération, une inflation anticipée à 1,2% en 2017 sous l'effet de l'évolution des prix des services, de l'accélération des salaires nominaux et de la baisse du taux de chômage. Le taux de prélèvement obligatoire estimé à 49,5% en 2016 se stabiliserait en 2017.

Toutefois les perspectives de reprise de l'activité et de l'inflation restent sujettes à des aléas. Le dynamisme de l'investissement des ménages pourrait se poursuivre avec plus d'ampleur et les mesures prises depuis 2013 pour améliorer la compétitivité des entreprises

françaises pourraient progressivement se traduire en gain de parts de marchés plus marqués. En revanche, le taux d'épargne des ménages pourrait diminuer à un rythme moins soutenu que celui anticipé.

En outre, les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'UE et les consignes de plusieurs scrutins électoraux à l'étranger comme en France pourraient entraîner une période d'incertitude défavorable affectant ainsi à des degrés divers, les projections de ce début d'année 2017.

➤ Impact de la baisse des concours de l'Etat

Dans le projet de loi de finances 2017, le gouvernement a fixé l'objectif de réduction du déficit public à 2,7% du produit intérieur brut (PIB) soit une baisse de 69,9Md€. L'effort prévu au sein du bloc communal pour la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) en 2017 est égal à 1,035 milliards d'euros (725M€ pour les communes et 310,5M€ pour les EPCI). La CRFP, devrait donc, toutes choses égales par ailleurs, correspondre à 0,94% des recettes de fonctionnement contre 1,87% en 2016. Pour les budgets des communautés et métropoles, la CRFP serait égale à 1,24% des recettes de fonctionnement, contre 2,48% en 2016.

En outre, le PLF 2017 prévoit de poursuivre la progression de la péréquation au sein de la DGF en revalorisant la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 180M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117M€. La dotation nationale de péréquation (DNP) est maintenue au niveau de 2016. Ces évolutions seront financées à 50% par une diminution des autres concours de l'Etat et à 50% par des dispositifs d'écrêtement internes de la DGF.

Concernant les communes des départements et régions d'Outre-mer, le PLF 2017 prévoit :

- de maintenir le calcul des contributions au redressement des comptes publics (CRFP) en déduisant les recettes au titre de l'octroi de mer de l'assiette de calcul de la contribution (-12M€).
- de revaloriser de 35% l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes (230M€)
- de maintenir les abattements d'impôts dans les zones franches d'activités des Départements d'Outre-Mer :
 - En matière d'impôt sur les bénéfices : abattement de 35 %
 - En matière de TFPB : abattement de 40 %
 - En matière de CFE et CVAE : abattement de 70 %
 - En matière de TFPNB : exonération partielle de 70 %

Sur le volet investissement, le PLF 2017 prévoit une augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 185M€ au sein du fonds de soutien à l'investissement local réparti ainsi :

➤ FONDS DE SOUTIEN

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 sera renouvelé en 2017 et sera porté à 1,2 Md€.

- 600M€ pour les priorités nationales : 450M€ pour les communes et EPCI et 150M€ pour les métropoles
- 600M€ pour la ruralité : 216M€ pour soutenir les projets de revitalisation des bourgs centres et 384M€ de hausse la DETR par rapport à 2014.

Enfin, les autres dotations concernent le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), maintenu à 1Md€ au lieu de 2% des recettes et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en baisse de 9% pour s'établir à 5,5Md€ au lieu de 6,04Md€ en 2016.

b- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

L'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clefs que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

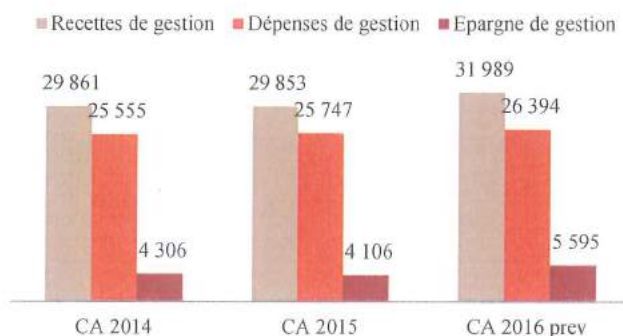
➤ L'épargne de gestion :

C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du train de vie de la collectivité.

<i>* Estimation en milliers d'euros</i>	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prev	Au regard des comptes administratifs 2014, 2015 et d'après les estimations à la clôture 2016, l'épargne de gestion 2016 progresse de 7,34% par rapport à 2015 sous l'effet combiné d'une évolution plus sensible des recettes de gestion +7,34% que des dépenses de gestion +7,10%.
Recettes de gestion	29 861 €	853 €	29 31 989 €	
Dépenses de gestion	25 555 €	747 €	25 26 394 €	
Epargne de gestion	4 306 €	4 106 €	5 595 €	

La stratégie financière de la ville se traduit ainsi par la volonté de maintenir l'épargne de gestion à un niveau acceptable pour garantir la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et la réalisation d'un programme d'investissements à la hauteur des attentes de la population.

Evolution de l'épargne de gestion



Ce niveau d'épargne de plus de 5 M€ est dû à la conjonction d'un double mouvement :

- la progression des recettes de gestion de 7,1% est dûe à la mobilisation plus forte du droit commun et à l'augmentation sensible du FPIC, de l'octroi de mer et des recettes fiscales
- la progression moins forte des dépenses limitées à 2,5% grâce à des efforts d'économies réalisés par les services.

➤ L'épargne brute, l'épargne nette :

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.

* Budget principal en milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016 prev
Résultat financier	-498	-449	-406
Résultat except. Hors cessions	-378	-157	-345
Epargne brute	3 430	3 500	4 844
Amortissement du capital courant	1 146	1 202	1 264
EPARGNE NETTE	2 284	2 298	3 580

Ainsi, l'épargne brute progresse de +37% en 2016, en comparaison avec l'année précédente, atteignant la somme de 3,5 millions d'euros.

Pour sa part, l'épargne nette, s'améliore en raison de la faible progression de l'amortissement du capital de la dette (+56K€).

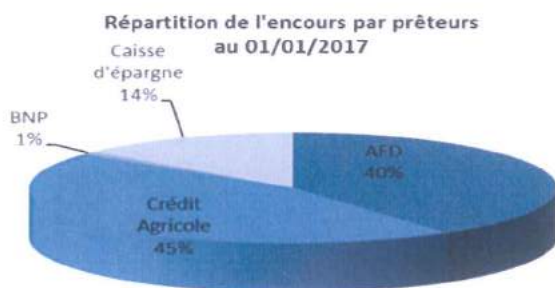
La ville a donc pu financer une partie importante de ses dépenses d'équipement par l'épargne nette.

➤ L'encours de la dette :

Au 1^{er} janvier 2017, le stock de dette communal s'élève à **10.386.398€** pour un taux actuariel de **3,02%** et une durée de vie résiduelle de **10 ans et 10 mois**.

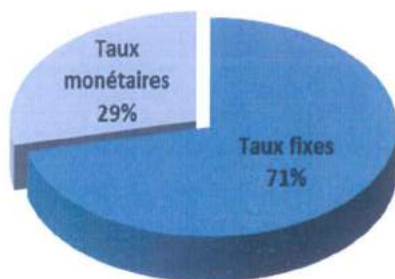
La mobilisation le 15 juin prochain du solde du prêt (3,5 M€) signé en 2015 auprès de l'AFD permettra une amélioration de la position globale de l'encours. Le stock de dette

s'élèvera suite à cette mobilisation à 12.825.016€ pour un taux actuariel de 2,95% et une durée de vie résiduelle de 11 ans et 11 mois.



Le CACIB (ex BFT -Crédit Agricole) est le premier partenaire de la Ville avec plus de 45% de la dette fin 2016.

Répartition par type de taux au 01/01/2017



Les autres partenaires principaux de la collectivité représentent 40 % pour l'Agence Française de Développement (réserves comprises) 14% pour la Caisse d'Epargne et 1% pour la BNP.

L'encours est fortement sécurisé avec un niveau de taux fixe de 71%. La diversification sur Euribor 3 mois profite pleinement à la stratégie d'endettement dans la mesure où le taux payé à ce jour est inférieur à 1%.

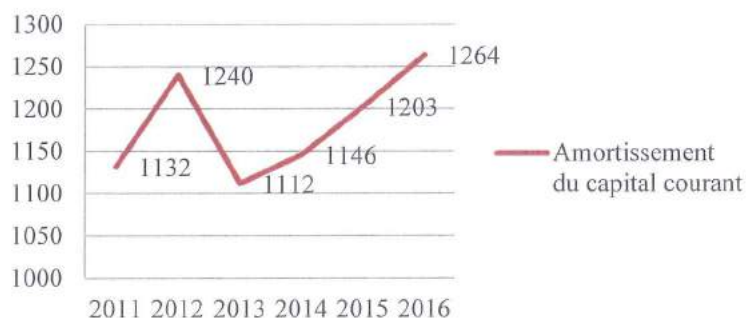
ENCOURS DE DETTE



En 2016, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt et dispose encore de l'enveloppe de 3,5M€ prévue dans la convention pluriannuelle de financement signée en 2015 auprès de l'Agence Française de Développement.

Ramené à l'habitant le stock de dette au 31/12/2016 représente 435€/hab. contre 802€ dans les communes du département.

Amortissement du capital courant



L'amortissement du capital courant, oscillant principalement entre 1.1 et 1.2 million d'euros depuis 2010 progresse en 2016 de 56K€.

	2013	2014	2015	2016
ENCOURS DE DETTE	13 006	11 860	11 848	10 386
Amortissement du capital courant	1112	1146	1203	1264
<i>charges d'intérêt</i>	511	498	449	406
ANNUITE DE LA DETTE	1624	1644	1651	1670

La ville dispose d'une annuité de dette (72€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€) en 2015.

Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette :

- **Le taux d'endettement** (*stock de dette/recettes de fonctionnement*) qui mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget. Au 31/12/16, l'encours de la dette représente 32 % des recettes réelles de fonctionnement alors qu'il était de 38% au 31/12/15.
- **La capacité de désendettement** (*stock de dette ratio encours de dette / épargne brute*) qui indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette. Ce ratio atteint 2,4 années en 2016, 3,3 années en 2015 et 3,5 en 2014 contre 6 années en Guadeloupe. Elle s'est largement améliorée depuis 2010 d'autant que la ville n'a pas mobilisé d'emprunt en 2016.

L'endettement doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour augmenter sa capacité d'autofinancement (CAF).

2- Evolution à moyen terme des ressources de la ville

Le Budget permet de mettre en exergue les produits et charges attendus tant en matière de fonctionnement qu'en investissement.

a- La section de fonctionnement

➤ Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend, des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2017.

Elle prévoit de maintenir le calcul des contributions au redressement des finances publiques pour les communes d'outre-mer. En effet, la LF 2016 avait diminué de l'assiette de contribution, les recettes qu'elles perçoivent au titre de l'octroi de mer. Cette mesure a atténué la contribution payée par les collectivités d'outre-mer de 12M€.

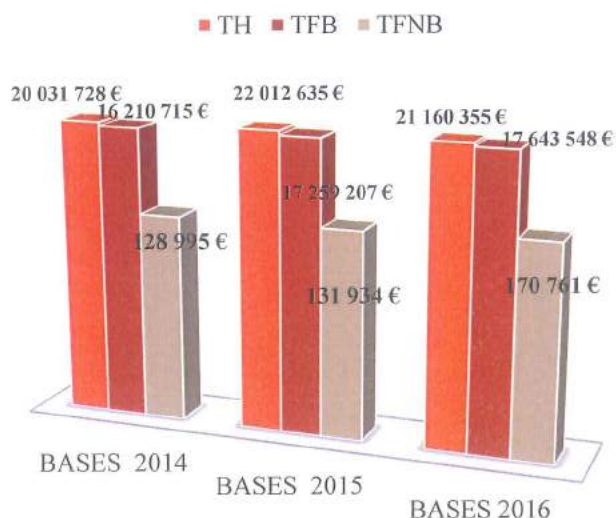
On peut constater que depuis 2014, la dotation forfaitaire a baissé de 956K€ mais elle a partiellement été atténuée par l'évolution plus dynamique de la dotation d'aménagement. La perte cumulée de DGF s'évalue à 767K€.

IMPACT DE LA BAISSSE DE LA DGF POUR LA VILLE DU MOULE				
<i>En milliers d'euros</i>	2013	2014	2015	2016
DOTATION FORFAITAIRE	4706	4322	3759	3366
DOTATION AMENAGEMENT	1512	1564	1636	1753
DGF	6218	5886	5395	5119

Depuis 2014, le montant des contributions liées aux transferts de compétences suite à l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) est fixé à 2477K€.

➤ **Regard sur la fiscalité**

Evolution des bases fiscales de 2014 à 2016

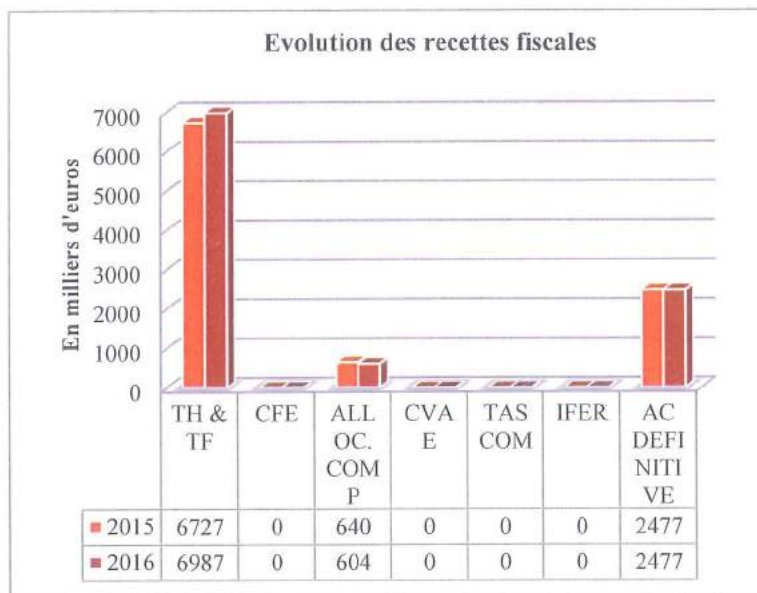


Entre 2014 et 2015, les bases d'imposition ont évolué de 9% pour la Taxe d'Habitation (TH), de 6% pour les bases de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de 2% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Cependant, on observe un recul des bases définitives 2016 de TH de -3,87% mais une progression de 2,2% pour les bases de TF et de 29,4% pour la TFNB *Etat 1288M 2016*

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9 % en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1 % si l'inflation prévisionnelle 2016 était retenue.

le coefficient de revalorisation des valeurs locatives était de 1,01 en 2016.

Le coefficient revalorisation des valeurs locatives retenu en 2017 est fixé à 1,004 afin de modérer en partie la hausse des impôts locaux.



En 2017, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 6,9 millions en 2016.

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition dont 1,01 lié au coefficient de revalorisation des valeurs locatives puisqu'il n'y a pas d'effet taux.

Rappel

La ville ne perçoit plus La fiscalité « entreprises » comprenant la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER, qui représentait 1,4 millions d'€ en 2013, ni l'ancienne part départementale de TH ce qui ramène le taux communal de 22,79% en 2013 à 11,94% en 2014.

➤ Les charges ventilées par grandes fonctions

Depuis 2016, la ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la mise en œuvre de la dématérialisation des flux de paiement et des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ce processus se poursuivra en 2017 pour s'étendre à l'ensemble des services (courriers, comptabilité, délibérations...).

Désormais, les interventions de la collectivité s'articulent autour de 6 dispositifs majeurs :

- CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
- CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
- PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE : PEDT
- CONTRAT DE VILLE (CV) et le PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Les actions initiées en 2016 relevant de ces dispositifs seront poursuivies, améliorées ou reconduites.

Les appels à projets 2017 dans le cadre du contrat de ville permettront de renforcer la dynamique lancée depuis 2015 et qui se concrétise désormais dans les domaines de la cohésion sociale, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative. L'ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP) dans quelques semaines permettra un traitement plus global des administrés dans leur démarche d'insertion. En 2017, il s'agira aussi de se projeter dans l'avenir en lançant des études stratégiques (schéma gérontologique, schéma de circulation, diagnostic du monde associatif...) au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) situés au centre-ville et à Champs-Grillé et de l'ensemble de la population de manière générale.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement, la formation et les services généraux des administrations constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité. Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

La contraction des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

Enfin, le schéma de mutualisation avec la communauté d'agglomération a débuté par les marchés publics alimentaires et la mise en place du service commun prévention hygiène et sécurité au travail et a vocation à se poursuivre dans l'avenir. C'est une source potentielle d'économies, de partage de savoir-faire et d'expériences qu'il conviendrait de renforcer.

➤ Focus sur les dépenses de personnel

Les charges de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, s'élevaient à 18,08 millions d'euros en 2016. L'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

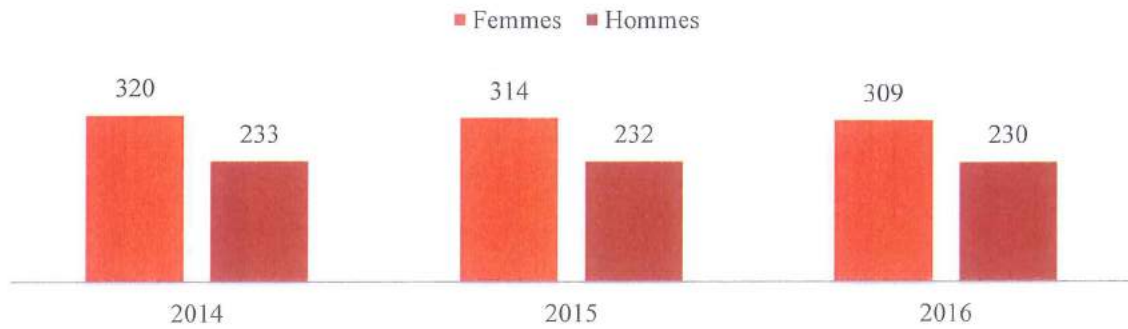
- L'augmentation des cotisations (sécurité sociale, ircantec, cnracl...),
- La hausse de la valeur du point d'indice de 0.6% depuis le mois de février 2017,
- La mise à jour des carrières suite aux avis des différentes commissions administratives paritaires (A,B,C).
- L'application des réformes notamment le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) et le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel),
- Les départs et les prévisions de recrutements

Présentation de la structure de la ville du Moule				
Catégorie		2015	2016	Prévisions 2017
C	Titulaires	325	320	320
	Stagiaires	7	7	5
	Auxiliaires	2	2	0
B	Titulaires	24	22	26
	Stagiaires	0	3	4
	Contrats droit public	0	1	1
A	Titulaires	10	10	13
	Stagiaires	0	1	1
	Contrats droit public	1	1	0
Contrats	Contrats aidés EAV, CUI	52	47	50
	Apprentis	3	3	5
	Saisonniers	96	99	80
	CDI	26	23	22
TOTAL GENERAL		546	539	527

En 2016, l'effectif de la ville se composait de 537 agents dont 62.80% dans la catégorie C, 5.1% dans la catégorie B, 2.3% dans la catégorie A et 29.79% de contractuels.

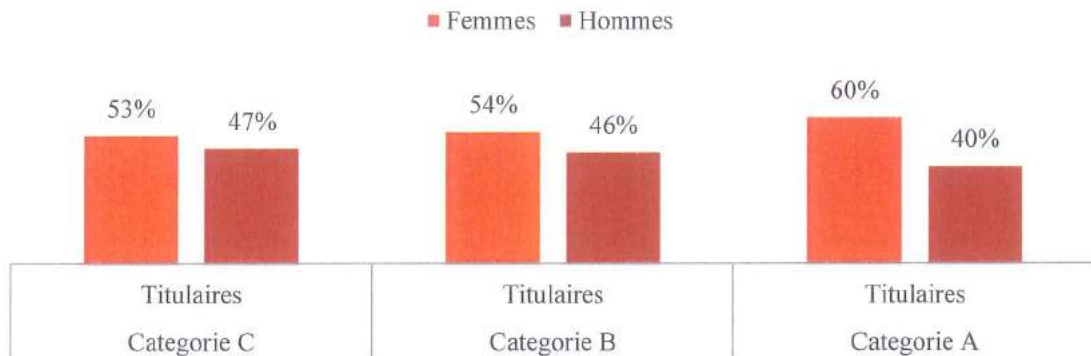
Les prévisions montrent une diminution des effectifs de 1% en 2017 par rapport à 2016 soit une baisse cumulée de 4.7% depuis 2014. Il s'agit essentiellement d'anticipations de départs à la retraite, d'un moindre recours aux emplois saisonniers, et de probables transferts vers la CANGT. Leur remplacement pourrait être envisagé pour tenir compte du renouvellement des compétences mais aussi la modernisation des services.

Répartition de l'effectif par sexe



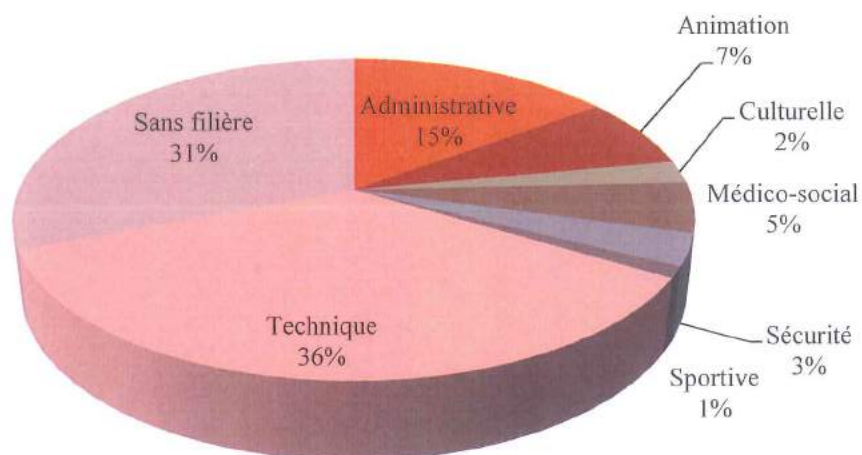
En 2016, l'effectif de la collectivité se composait de 58% de femmes et de 42% d'hommes.

Répartition de l'effectif par catégorie

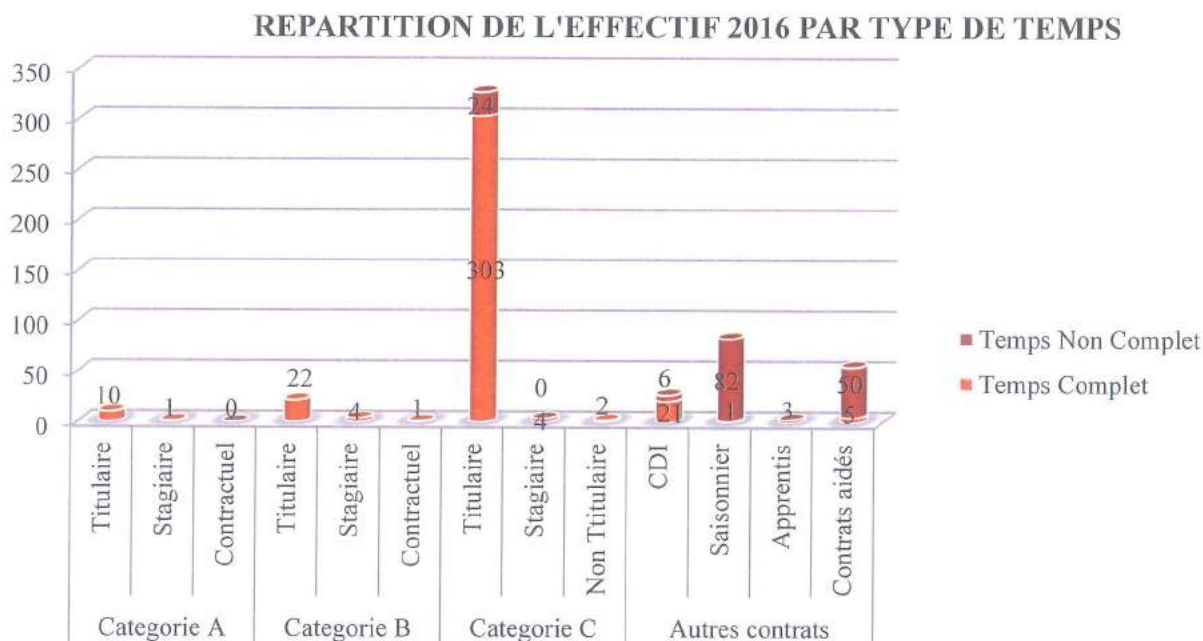


Les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes dans toutes les catégories avec une différence plus nette, dans la catégorie A que dans les autres catégories B et C.

REPARTITION DE L'EFFECTIF 2016 PAR FILIERE

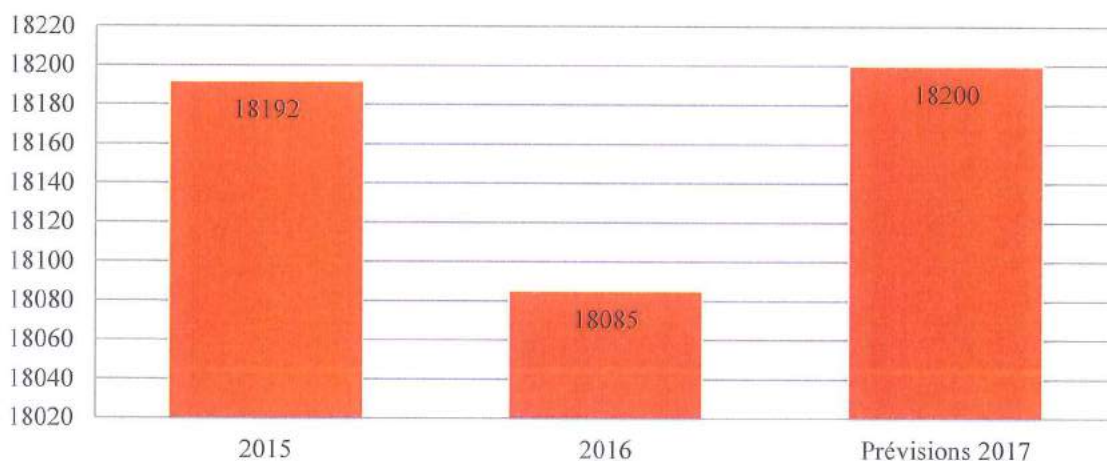


La répartition de l'effectif en 2016 montre que 36 % des agents exercent leur activité dans la filière technique. La filière administrative 15 % et la filière animation 7 %.



En 2016, 8% des agents titulaires de catégorie C exerçaient leur activité à temps non complet, tandis que les agents des catégories A et B sont essentiellement à temps complet.

Evolution des charges de personnel (K€)



En 2016, les charges de personnel ont diminué de 1% et la prévision 2017 se limite à une évolution de +1% pour atteindre 18,2M€.

b- La section d'investissement

L'Etat anticipe une reprise des dépenses d'investissement de l'ordre de 3% pour l'ensemble des collectivités sous l'effet de l'allègement du programme d'économie et du renforcement du soutien à l'investissement public local.

Pour atténuer les impacts de la baisse des dotations sur les collectivités les plus fragiles, la dotation budgétaire de soutien de l'Etat à l'investissement local est portée de 423 millions d'euros à 1 milliard d'euros. Elle sera répartie comme suit, 500 millions pour le financement des grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les EPCI (projets de rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement d'énergies renouvelables...etc.) et 500 millions pour l'accompagnement des projets de développement des communes de moins de 50 000 habitants et le financement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

➤ Les subventions d'investissement :

Les projets d'investissement de la collectivité sont financés par des subventions de l'Etat et des organismes assimilés, des fonds alloués par la Région, le Département et par ses ressources propres.

Au niveau communal, le budget d'investissement 2017 devrait traduire la suite des projets mis en œuvre depuis 2015 conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement (stade de SERGENT, école A. GIRARD, RHI...)

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2016, dans le cadre du budget primitif 2017. A ce titre le BP 2017 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice. Des ajustements pourraient être envisagés par décision modificative.

➤ Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Les immobilisations qui devraient faire l'objet d'une nouvelle prévision budgétaire sont liées aux réseaux ainsi qu'aux travaux relatifs à la réhabilitation de l'église, de la salle paroissiale, le solde des travaux de l'école A. GIRARD, la poursuite de programme de réhabilitation des équipements sportifs, les études de la maison de quartier de Vassor, la mise aux normes d'équipements sportifs, les vestiaires de Montal ainsi que la rénovation du centre socio culturel Robert Loyson. Des achats de véhicules et d'équipements informatiques sont également prévus.

➤ Les autres investissements de la ville

Les travaux de réhabilitation du stade de SERGENT, le projet de modernisation de l'éclairage public, les d'études et travaux de la vidéo protection, la réhabilitation du chœur l'église, la reconstruction des vestiaires de Montal, les travaux de modernisation de la bibliothèque et les opérations de restructuration urbaine de Bonan, Vassor, Sergent et de Petite Anse (2ème tranche) vont se poursuivre ou s'achever. A ces actions, devraient s'ajouter des travaux de réparation et de mise en conformité de différents édifices publics.

Compte tenu du contexte économique de crise ambiant, couplé à la baisse des dotations de l'Etat, il est impératif d'achever les projets engagés en maîtrisant les coûts de réalisation.

L'exercice 2017 s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets engagés dans la programmation pluriannuelle d'investissement pour une mise en œuvre tout au long de la mandature nonobstant le contexte financier local et national et des priorités définies à l'issue des prochaines consultations électorales.

En définitive, les efforts consentis par l'administration communale depuis plusieurs années lui permettent de garder le cap fixé en début de mandature par l'équipe municipale. En 2017, la ville envisage de contenir ses dépenses courantes de gestion tout en optimisant les sources de financement afin ne pas activer le levier fiscal et recourir modérément à l'endettement.

Annexes

SUBVENTIONS	PROJETS
ETAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconstruction école A. GIRARD - plan séisme 1,2M€ ➤ Reconstruction école A. GIRARD - FEI 1,2M€ ➤ Aménagement urbain RHI BVS 140K€ - DETR ➤ Réfection salle paroissiale et salle des scouts 70K€ DETR ➤ RHI BVS 3,2M€ ➤ RHI multi sites 6,5M€ ➤ Maison de quartier de Vassor 134K€ - FNADT
FEDER	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stade de Sergent 2,2M€ en attente de notification
CNDS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stade de Sergent 400K€
Caisse d'allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation vestiaires de Montal 87K€
EDF	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eclairage public – bi puissance 95K€
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfection du presbytère 47K€ ➤ Réfection chœur de l'église 134K€
REGION - C2DT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconstruction du Stade SERGENT 3M€ ➤ Réfection du presbytère 300K€ ➤ Reconstruction école A. GIRARD 440K€ ➤ Eclairage public – bi puissance 108K€
DEPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux d'étanchéité dans les bâtiments 110K€ et travaux de rénovation de la salle Robert Loyson 180K€ – Fonds d'aide aux communes
AUTRES FINANCEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fonds de compensation de la TVA ➤ Taxe locale d'équipement ➤ Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi ➤ Amendes de police ➤ Amortissements ➤ Excédents de fonctionnement
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Convention pluriannuelle de financement 4,5M€

Notifiée et publiée
le 22-03-2017

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170306-2DCM20179ROB- DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017
